

J'ai remarqué maintes et maintes fois que lorsqu'un jeune député, de quelque parti qu'il soit, prend la parole à la Chambre, l'honorable député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles demeure à son siège et l'écoute tout au long de son discours. Et lorsque ce jeune député a terminé son discours, le digne chef du Nouveau parti démocratique, grande figure de la politique canadienne, se déplace très souvent pour aller féliciter ou taquiner le jeune député et l'encourager. Il lui dit bien souvent, comme il me l'a déjà dit à moi-même: Je ne partage pas vos opinions, mais si vous continuez ainsi, probablement que je ne réussirai pas à vous convaincre, mais vous avez de grosses chances que je ne vous croie pas non plus.

Monsieur le président, c'est là un trait remarquable de son caractère, qui montre que l'honorable député n'est pas ici simplement pour lutter, mais plutôt pour défendre une philosophie. Et ce qui nous réjouit beaucoup aujourd'hui, c'est d'apprendre que même s'il abandonne la direction du Nouveau parti démocratique, il continuera à faire son travail de député. Et, et à cet égard, inutile de dire que c'est notre conviction que son apport aux travaux de la Chambre est des plus précieux.

Nous voulons donc nous joindre à nos collègues, tant ministériels que de l'opposition, pour lui offrir nos plus sincères félicitations pour sa longue et très brillante carrière, espérant que celle-ci incite tous les jeunes Canadiens à suivre l'exemple que leur a fourni, de façon si brillante et si digne, l'honorable député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles.

[Traduction]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, dans le but de dissiper la fausse impression que pourrait faire naître la chaleur des hommages rendus au leader du Nouveau parti démocratique et en contre-poids à l'anecdote du très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker), je certifie aux membres de cette Chambre ainsi qu'aux nombreux néo-démocrates qui sont à nos écoutes que Tommy Douglas n'est pas mort. En fait, en mon nom et au nom de mes collègues, je veux remercier chaleureusement le président du Conseil privé (M. MacEachen), le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) et le député de Lotbinière (M. Fortin) de leurs bonnes paroles au sujet du rôle que le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles a joué dans les délibérations de la Chambre et de la façon dont il a contribué au progrès social au Canada au cours des dernières décennies. Nous qui l'avons mieux connu—je le connais personnellement depuis 44 ans—sommes fiers de ce qu'il a fait. Nous estimons qu'un jour son nom sera inscrit dans nos annales comme celui d'autres personnes dont nous sommes également fiers. Je pense à J. S. Woodsworth et M. J. Coldwell, qui l'ont précédé à la tête du parti.

• (2.50 p.m.)

Je dis ceci simplement à propos de la motion d'ajournement de la Chambre à 6 heures, afin que nous puissions suivre en toute tranquillité les événements de ce soir. J'espère que les membres des autres partis se joindront à nous, parce que la soirée sera très agréable. Il est entendu

[M. Fortin.]

que nous nous ajournons à 6 heures; et lorsque le chef des libéraux démissionnera, nous ferons de même.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à s'ajourner à 6 heures et à annuler l'heure consacrée aux initiatives parlementaires.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

* * *

AFFAIRES EXTÉRIEURES

DÉPÔT DU TEXTE DE LA RÉFÉRENCE DE POINT ROBERTS
CONFIEE À LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je demande à déposer dans les deux langues officielles le texte de la référence de Point Roberts auquel ont souscrit les gouvernements canadien et américain et qui a été transmis officiellement par les deux gouvernements à la Commission mixte internationale.

* * *

LE PÉTROLE

LE PROJET DE PIPE-LINE TRANSALASKIEN—DEMANDE DE
CONSENTEMENT UNANIME À UNE MOTION AUX
TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, je souleve une question que la Chambre devrait étudier d'urgence, savoir l'absence d'une politique à présenter le 3 mai lors des entretiens avec les Américains sur le pipeline transalaskien, révélée hier à la Chambre par le premier ministre (M. Trudeau). En conséquence, je demande à la Chambre de consentir à l'unanimité à étudier la motion suivante, que je propose, avec l'appui du député de Hillsborough (M. Macquarrie):

Que la Chambre ordonne au gouvernement d'établir, en guise de politique officielle du cabinet, que le Canada doit participer officiellement à la décision relative à l'aménagement du pipeline transalaskien et que, pour le moment, le Canada refuse d'appuyer ce projet parce que les recherches et les analyses sur les dangers de pollution tant au Canada qu'aux États-Unis sont insuffisantes et non coordonnées.

M. l'Orateur: Le député présente sa motion en vertu de l'article 43 du Règlement qui exige le consentement unanime de la Chambre? Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité, la motion ne peut donc pas être mise en délibération.